



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
 Module de réception des soumissions de l'Agence
 Parcs Canada
 Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:
 1-866-246-6893
Soumission par courriel:
pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Calgary, AB

Titre : Activités environnementales et assainissement du complexe de Bear Creek – Lieux historiques nationaux du Klondike	
N° de l'invitation : 5P468-21-0064/A	Date : 2 août 2021
N° de modification : 001	
N° de référence du client : 388	
N° de référence de SEAG : PW-21-00962519	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 9 août 2021	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Rebecca Chen	
N° de téléphone : 587-439-3529	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : rebecca.chen2@canada.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 001

Par exemple, cette modification vise à distribuer les questions et les réponses et à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres.

A. Questions et réponses

Q1. Comme c'est l'été et que le personnel est en vacances, pourriez-vous envisager de repousser la date limite de deux semaines, soit au 23 août?

R1. En raison des délais serrés pour l'achèvement des travaux, l'Agence Parcs Canada (APC) ne prolongera pas la date de clôture de l'invitation pour le moment.

Q2. Les modalités de tarification de la demande de propositions (DP) exigent que des honoraires fixes soient facturés et, pour appuyer des estimations de coûts comparables, Parcs Canada a élaboré une proposition de portée des travaux décrite dans la section 4.3, la section 4.4 et l'annexe C du Cadre de référence. Après examen du cadre de référence, il semble qu'une proposition de portée des travaux n'ait été fournie que pour la partie des services requis de la DP (tâches 1, 2 et 3). La portée des services optionnels (tâches 4, 5 et 6) n'a pas été fournie au niveau de détails nécessaire pour soumettre une offre à honoraires fixes.

Pouvez-vous préciser si les tâches concernant des services optionnels devraient également être proposées et effectuées sous contrat à honoraires fixes et, si la réponse est oui, comment les soumissionnaires peuvent-ils élaborer des portées de travaux détaillées et comparables en conséquence, étant donné la nature itérative de ces tâches dans le continuum de l'évaluation du site, de l'évaluation des risques et de l'assainissement?

L'APC envisagerait-elle de retirer les services optionnels de la demande de propositions actuelle afin de donner aux soumissionnaires le degré de certitude nécessaire pour soumettre une proposition à honoraires fixes? Nous recommandons que les taux de facturation et les taux de débours demandés soient utilisés pour faire face aux changements potentiels de la portée des services requis en fonction des conclusions découlant de l'exécution des tâches requises.

R2. L'APC reconnaît la nature itérative de ce projet. À l'heure actuelle, aux fins de l'évaluation technique, il faut supposer que la portée des services optionnels (tâches 4, 5, 6 et 7) sera fondée sur les données qui seront recueillies dans le cadre des services requis (c'est-à-dire les tâches 1, 2 et 3). Cependant, l'APC reconnaît que des données supplémentaires sont disponibles, et que d'autres données pourraient être recueillies lors de l'analyse des lacunes dans les données (tâche 1).

Dans un souci de transparence et d'équité pour l'évaluation des honoraires, les soumissionnaires doivent tenir compte des délais suivants pour effectuer les tâches optionnelles aux fins de la proposition :

Tâche 4 – ÉQDR : 5 semaines

Tâche 5 – AOA : 3 semaines; PA/PGR : 4 semaines

Tâche 6 – PA et spécifications relatives à l'assainissement : 4 semaines

Tâche 6B : 1 semaine

Tâche 7 – Supervision de l'entrepreneur : 4 semaines; préparation de rapport : 3 semaines

Les honoraires fixes indiqués dans l'annexe C – Formulaire de proposition de prix de la DP constituent une limite maximale. L'expert-conseil retenu doit facturer les montants réels jusqu'à concurrence de la limite, mais ne doit pas dépasser les honoraires fixes indiqués. Il convient de noter qu'aux fins de la proposition, les hypothèses suivantes sont formulées, et que toute modification de la portée doit être présentée au responsable du projet aux fins de discussion et pourra être révisée dans un avenant au contrat. L'annexe C – Taux horaires peut être utilisée pour ces modifications contractuelles.

Pour plus de clarté, on présume que la portée de l'évaluation des risques (tâche 4) repose sur les données qui seront recueillies lors de l'exécution des tâches 1, 2 et 3 conformément aux sections correspondantes, ainsi que sur les indications des annexes C et D (c.-à-d., tenir compte des données sur le sol, les eaux souterraines, les sédiments, les eaux de surface, l'air ambiant, etc.).

On présume que la portée de l'analyse des options d'assainissement (AOA) et du plan d'assainissement/plan de gestion des risques (PA/PGR) repose sur les données et les résultats des tâches 1, 2, 3 et 4, et qu'elle doit tenir compte du niveau d'effort typique requis pour sélectionner et comparer l'analyse des options d'assainissement pour un site éloigné (voir l'annexe A, Figures). Le PA/PGR doit prendre en compte la même information, et sera fondé sur l'AOA privilégiée; là encore, le soumissionnaire doit prendre en compte tout niveau d'effort supplémentaire potentiel pour un site éloigné, et fournir toutes les hypothèses pour l'AOA et le PA/PGR dans le cadre de sa proposition.

Les spécifications d'assainissement comprendront l'élaboration de plans et de spécifications prêts pour la proposition, ainsi que des estimations de coûts de classe « A ». L'APC reconnaît qu'étant donné que l'AOA et le PA/PGR ne sont pas encore terminés, les détails sont inconnus. Toutefois, le soumissionnaire devrait tenir compte de l'information présentée dans la DP (p. ex., l'enlèvement des sols) et du niveau d'effort prévu pour inclure les spécifications standard du Devis directeur national (DDN) qui sont susceptibles d'être applicables et donc requises pour un site éloigné (voir l'annexe A, Figures), ainsi que les plans connexes. Toutes les hypothèses doivent être énoncées.

Pour la supervision de l'entrepreneur et l'administration du marché lié à l'assainissement (tâche 7), le soumissionnaire doit fonder sa réponse sur son expérience avec des sites similaires, en tenant compte de l'éloignement du site et des contraintes météorologiques; toutes les hypothèses doivent être énoncées.

Pour chacune des tâches optionnelles (tâches 4, 5, 6 et 7), on s'attend à ce que le soumissionnaire fournisse ses hypothèses dans le corps de sa proposition en réponse à la demande. Veuillez envisager d'utiliser « l'annexe H – Exemple de format de tableau – estimation du nombre d'heures par membre clé du personnel par tâche » pour présenter clairement vos hypothèses à l'équipe d'évaluation, et pour démontrer votre compréhension de la portée des travaux.

Q3. Parcs Canada pourrait-il fournir les rapports et les renseignements de base énumérés dans le Cadre de référence, section 4.2.1 – Examen du contexte et des dossiers? Cette information est importante pour comprendre les conditions et l'historique du site. Le fait de la fournir à tous les soumissionnaires permettra d'égaliser les chances et de rendre le processus de proposition ouvert et transparent. Elle nous permettra également d'envisager des approches innovantes pour atteindre les objectifs.

R3. Comme indiqué dans le Cadre de référence, les rapports de contexte historique seront fournis au soumissionnaire retenu lors de l'attribution du marché. Parcs Canada comprend que cette information offre des détails supplémentaires, mais le ministère est d'avis que l'information sur la description du site dans le Cadre de référence et les détails sur la portée des travaux requis, comme décrits pour les tâches 1, 2 et 3, ainsi que les annexes C et D, sont suffisants pour que tous les soumissionnaires puissent présenter une proposition et que les règles du jeu soient les mêmes pour l'évaluation technique. Des considérations spécifiques au site, y compris l'emplacement du site et les produits chimiques connus potentiellement préoccupants, ont été indiquées dans le Cadre de référence, et cette information devrait permettre d'envisager des approches innovantes pour atteindre les objectifs du projet.

Q4. Parcs Canada pourrait-il également accorder une prolongation de deux semaines de la date de clôture en raison de la complexité du projet et pour donner aux soumissionnaires le temps d'examiner les renseignements supplémentaires fournis en réponse à la question R1 ci-dessus?

R4. Voir la réponse R1.

Q5. Parcs Canada pourrait-il préciser l'échéancier prévu pour le programme de terrain?

R5. Il est prévu que le programme de terrain soit mené dès que possible après l'attribution du marché. Les activités sur le terrain devraient être menées en août et septembre, avant l'arrivée des conditions hivernales sur le site.

Q6. L'annexe B du Cadre de référence énumère les exigences relatives au « technologue principal »; toutefois, ni la section 3.1.2 de la DP ni le formulaire de l'annexe A ne mentionnent cette ressource. Parcs Canada souhaite-t-il que des renseignements sur le technologue principal soient inclus dans les réponses (Formulaire d'identification des membres de l'équipe de l'annexe A)?

R6. Non, l'APC n'évaluera pas les renseignements sur les technologues principaux dans le cadre de la section 3.1.2 de la DP ni de l'annexe A. Toutefois, les soumissionnaires doivent noter que l'APC s'attend à ce que des technologues principaux ayant de l'expérience dans le Nord du Canada et dans des sites éloignés effectuent les activités sur le terrain.

Q7. Pourriez-vous fournir plus d'information sur l'intention relative au levé géophysique et son ampleur?

R7. Veuillez noter que cette information a été conservée dans le Cadre de référence par erreur. Les levés géophysiques et bathymétriques font l'objet d'un marché distinct, et cette information sera fournie lors de l'attribution de celui-ci. Voir les révisions de la demande de propositions dans le Cadre de référence ci-dessous.

Q8. Le calendrier du projet est-il flexible si les approbations ne sont pas reçues à temps pour effectuer les travaux sur le terrain en août/septembre?

R8. L'APC a l'intention d'attribuer le marché dans les deux (2) semaines suivant la clôture de la demande de propositions, et l'APC n'a pas l'intention de prolonger la date de clôture de l'appel d'offres pour le moment.

Q9. Pourriez-vous fournir plus de détails sur le champ d'application requis pour « l'évaluation géotechnique des sources d'emprunt » (PDF, page 8, sixième puce)? Par exemple, vous attendez-vous à ce qu'il n'y ait qu'un échantillonnage de surface ou à ce que des forages ou des trous de forage soient effectués?

R9. Il incombe au soumissionnaire de déterminer si des données supplémentaires sur le site sont nécessaires dans le cadre de l'analyse des lacunes dans les données et la nature de celles-ci. Les détails des hypothèses doivent être inclus dans la réponse à la proposition d'évaluation technique. Comme cela n'est pas inclus dans les annexes C et D, l'APC ne s'attend pas à ce que les coûts soient calculés pour le moment.

Q10. La prise d'échantillons du biote est mentionnée tout au long du Cadre de référence, mais n'est pas indiquée dans le tableau de l'annexe C. Pouvez-vous confirmer si la prise d'échantillons du biote doit être incluse à tous les emplacements de sédiments?

R10. Voir la réponse R9.

Q11. La prise d'échantillons du biote doit-elle comprendre uniquement l'échantillonnage de la communauté d'invertébrés benthiques (CIB), ou d'autres espèces doivent-elles également être incluses?

R11. Voir la réponse R9.

Q12. L'analyse requise conformément à l'annexe C pour la prise d'échantillons de l'air des zones potentiellement préoccupantes (ZPP) ID94 comprend les contaminants suivants : hydrocarbures pétroliers (HCP); composés organiques volatils (COV); hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP); benzène, toluène, éthylbenzène, xylène (BTEX) et mercure. Veuillez confirmer que le mercure est nécessaire.

R12. Nous le confirmons.

Q13. D'après une discussion avec Marshall Hatton de Challenger Geomatics, je comprends qu'il existe une demande de propositions distincte pour les levés bathymétrique et géodésique du site des puits de

surveillance et des bâtiments existants. Pourriez-vous confirmer si nous sommes tenus d'inclure un prix pour ces levés?

R13. Voir la réponse R7.

Q14. Étant donné le niveau d'incertitude quant à la portée de la question qui, espérons-le, sera abordée par les questions ci-dessus, une prolongation du délai de deux semaines, par exemple, sera-t-elle envisagée?

R14. Voir la réponse R1.

Q15. Annexe C – Formulaire de proposition de prix. Comment les « honoraires fixes » pour tous les services requis (SR 1 à 3) et les services optionnels (SO 1 à 4) seront-ils estimés, étant donné que les soumissionnaires n'auront pas l'occasion de faire un examen détaillé des rapports historiques sur les sites et de préparer l'analyse des lacunes dans les données et le plan de travail détaillé mis à jour avant l'attribution du marché?

R15. Voir les réponses R2 et R3.

Q16. Annexe E – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) – 3.2.2 Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets. La DP indique que les curriculum vitæ (CV) du personnel clé doivent être inclus dans la proposition, et que ces CV ne sont pas soumis aux limitations de pages indiquées dans l'annexe E, section 2.2. Les réalisations des personnes clés dans le cadre de projets seront-elles évaluées sur la base des informations contenues dans les CV, des informations incluses dans le corps de la proposition, ou des deux?

R16. Il incombe au soumissionnaire de décider comment il veut structurer sa proposition, mais les deux sont acceptables.

Q17. Annexe E – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) – 3.2.5 Approche de l'équipe / Gestion des services. Les CV des remplaçants pour chacune des personnes clés doivent-ils être inclus dans la proposition?

R17. Oui, les CV des remplaçants de chaque personne clé doivent être inclus dans la proposition.

Q18. Annexe E – Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) – 3.2.2 Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets. L'annexe E, section 3.2.2, indique que l'une des personnes clés doit être un « Ingénieur civil principal (environnement) OU spécialiste de la géotechnique ». L'annexe B du Cadre de référence indique que le personnel clé doit comprendre un « Ingénieur civil principal, géologue et/ou spécialiste de la géotechnique ». Nous aimerions obtenir la confirmation qu'un géologue est considéré comme acceptable pour ce poste.

R18. Oui, un géologue principal est considéré comme acceptable pour ce poste.

Q19. Il faut tenir compte de la pandémie de COVID-19 qui est en cours et des incertitudes quant à ses répercussions potentielles sur les restrictions en matière de voyages et de travail, en conformité avec les lignes directrices ou les directives des agences gouvernementales locales. Nous abordons ce point dans la proposition dans le but que toute incidence potentielle due à la pandémie de COVID-19 sur la prestation des services soit gérée en collaboration entre les parties.

Pourriez-vous confirmer si cette déclaration vous préoccupe, et dans l'affirmative, nous fournir des éclaircissements sur la nature de ces préoccupations?

R19. Veuillez vous reporter à la section 1.1 du Cadre de référence.

Q20. La section 4.2.2.1, quatrième puce du Cadre de référence (document PDF) indique que les matériaux dangereux présents dans l'infrastructure du site doivent être pris en compte; cependant, l'évaluation/échantillonnage des matériaux dangereux des bâtiments n'est pas décrite dans le plan d'échantillonnage de l'annexe C. Pourriez-vous confirmer si une évaluation de la présence de matières dangereuses ou un programme d'échantillonnage sont requis?

R20. Comme indiqué plus loin dans le Cadre de référence (section 4.2.3.4), un rapport des matières dangereuses et des substances désignées (RMDS) est en cours de réalisation séparément et sera fourni dès qu'il sera disponible.

Q21. La proposition de prix exige des montants d'honoraires fixes pour les services requis 1 à 3, sur la base du plan d'échantillonnage des Annexes C et D du Cadre de référence.

- Si l'investigation axée sur les risques (IAR), fondée sur l'analyse des lacunes dans les données et le plan de travail détaillé (PTD), change par rapport au plan d'échantillonnage inclus dans le Cadre de référence, le montant des honoraires fixes peut-il être ajusté par un ordre de modification si nécessaire?
- Les réparations des puits de surveillance sont incluses dans le prix forfaitaire pour le service requis 2. Cependant, l'évaluation de l'état, également incluse dans le service requis 2, est la condition préalable pour calculer correctement le coût des travaux de réparation nécessaires. Est-il possible d'ajuster les honoraires fixes avec un ordre de modification, si nécessaire, en fonction des observations de l'évaluation de l'état?

R21. Oui, les montants des honoraires fixes pour les services requis 1 à 3 sont fondés sur les plans d'échantillonnage des annexes C et D, et les hypothèses concernant les réparations des puits de surveillance devraient être fondées sur le Cadre de référence. À la suite de l'analyse des lacunes dans les données et d'une éventuelle visite de reconnaissance du site, si des travaux supplémentaires sont nécessaires, le soumissionnaire devra fournir une justification, et l'APC évaluera la nécessité d'un avenant.

Q22. Nous comprenons que la proposition de prix pour les services optionnels 1 à 4 doit se faire sur la base du temps et du matériel, plutôt que sur la base d'honoraires fixes. Est-ce correct?

R22. Non, le coût pour l'exécution des services optionnels doit être évalué sur la base d'honoraires fixes. Les honoraires fixes représentent une limite maximale, l'expert-conseil retenu est censé facturer les débours réels. Voir la réponse A2 pour plus de détails.

Q32. Est-il acceptable de proposer un ingénieur ou un spécialiste ayant l'expérience requise pour le poste de technologue principal?

R23. Oui, c'est acceptable. Cependant, veuillez tenir compte de la réponse A6.

Q24. Le spécialiste principal en biologie doit avoir de l'expérience de travail dans le territoire du Yukon (voir l'annexe B-1). Une autre expérience nordique dans les Territoires du Nord-Ouest et/ou au Nunavut est-elle également acceptable pour le biologiste principal ou une expérience spécifique au Yukon est-elle requise?

R24. Oui, une autre expérience du Nord est acceptable, mais une expérience au Yukon est un atout.

B. Modification du dossier d'appel d'offres

1) Cadre de référence

DANS : Cadre de référence, section 4.2.2, troisième puce

SUPPRIMER : « et bathymétriques »

DANS : Cadre de référence, section 4.2.2, cinquième puce

SUPPRIMER : « et des bâtiments »

DANS : Cadre de référence, section 4.2.2.1, deuxième puce

SUPPRIMER : « 2. Levés géophysiques et bathymétriques pour compléter et préciser les études historiques; »

AJOUTER : « 2. Les levés géophysiques et bathymétriques font l'objet d'un marché distinct. Ces informations seront fournies lors de l'attribution du marché; »

DANS : Cadre de référence, section 4.2.3.10 :

SUPPRIMER : « Comme indiqué à l'annexe C, les levés bathymétriques des plans d'eau (c.-à-d. des bassins de résidus de Bear Creek) doivent être effectués avant le prélèvement d'échantillons. Le consultant doit indiquer les coûts de ces travaux sous la rubrique de la tâche générale, mais il pourra fournir ces renseignements au moment de l'attribution du contrat, s'ils sont disponibles. »

REPLACER PAR : « Les levés géophysiques et bathymétriques font l'objet d'un marché distinct. Ces informations seront fournies lors de l'attribution du marché. »

DANS : Cadre de référence, annexe C, page B-1 pour le spécialiste principal en biologie

AJOUTER : « Expérience dans la préparation de plans de travail détaillés pour des évaluations biophysiques à l'appui d'évaluations environnementales de site pour des sites terrestres et aquatiques dans le territoire du Yukon (**une autre expérience nordique dans les Territoires du Nord-Ouest et/ou au Nunavut est également acceptable**), de la réalisation d'examen techniques supérieurs, du travail avec une équipe multidisciplinaire, de l'évaluation d'options de mesures correctives et de la conception de mesures correctives pour des sites comportant des composantes terrestres et aquatiques. »

DANS : Cadre de référence, annexe C, page C-1

Le tableau B-1 devrait être appelé « C-1 »

Remplacer les deux occurrences de « Levé bathymétrique antérieur à la collecte d'échantillon » par « S.O. »

Remplacer les deux occurrences de « Levé géophysique antérieur à la collecte d'échantillon » par « S.O. »

DANS : Cadre de référence, annexe D, page D-1

Le tableau C-1 devrait être appelé « D-1 »

DANS : Cadre de référence, annexe B

SUPPRIMER : « Ingénieur civil principal, géologue et/ou spécialiste de la géotechnique »

REPLACER PAR : « Ingénieur civil principal, **géologue principal** et/ou spécialiste de la géotechnique »

2) Document de demande de propositions (DP)

DANS : Annexe A – Formulaire d'identification des membres de l'équipe, point II. Principaux sous-experts-conseils / spécialistes :

SUPPRIMER : Ingénieur civil principal (environnement) OU spécialiste de la géotechnique

REPLACER PAR: Ingénieur civil principal, **géologue principal** et/ou spécialiste de la géotechnique

DANS : Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP), section 3.1.2 Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

SUPPRIMER : Ingénieur civil principal (environnement) OU professionnel de la géotechnique

REPLACER PAR: Ingénieur civil principal, **géologue principal** et/ou spécialiste de la géotechnique

DANS : EPEP, Section 3.2.2 – Réalisations des personnes clés dans le cadre de projets

SUPPRIMER : Ingénieur civil principal (environnement) OU spécialiste de la géotechnique

REPLACER PAR: Ingénieur civil principal, **géologue principal** et/ou spécialiste de la géotechnique

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.